

ponibles sur place, et les Centres de main-d'oeuvre du Canada doivent alors le confirmer, que des visas de travail seront émis à l'intention des ouvriers étrangers", a noté M. Andras.

Le ministre a souligné que cette décision survenait à un moment où les carnivals et les foires étaient en pleine activité et que ce geste fournirait des emplois à des étudiants canadiens et à des ouvriers non spécialisés sans travail.

### Principes nouveaux de conduite des entreprises internationales

M. Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce a déposé à la Chambre des Communes, le 18 juillet, une nouvelle liste des Principes qui régiront la conduite des succursales canadiennes des entreprises étrangères.

Ces principes directeurs révisés remplacent les principes directeurs de bonne conduite des filiales canadiennes de sociétés étrangères qu'avait présentés en Chambre l'honorable Robert Winters, le 31 mars 1966.

On s'attend à ce que les entreprises sous contrôle étranger établies au Canada aient un comportement qui bénéficie réellement au Canada. A cette fin, elles devraient pratiquer des politiques leur permettant de renforcer leur indépendance en matière de prise de décisions, leur capacité d'innovation et leur esprit d'entreprise, leur efficacité, et enfin, de s'identifier davantage au Canada et de mieux répondre aux aspirations du peuple canadien.

En vertu de ces objectifs généraux, le gouvernement canadien recommande les principes suivants. Les entreprises sous contrôle étranger établies au Canada doivent:

1. faire preuve d'un haut degré d'autonomie en matière de prise de décisions et de risques, y compris l'activité innovatrice et la commercialisation de tout nouveau produit;
2. instituer, en tant que partie intégrante de leur activité au Canada une capacité autonome d'innovation technologique, comprenant la recherche, le développement, l'ingénierie, le design industriel et la pré-production; de production, marketing, achats et comptabilité;
3. garder au Canada une part suffisante des recettes pour fournir un solide appui financier à leur croissance et à

leur entreprise, tout en distribuant aux actionnaires de justes bénéfices sur le capital investi;

4. s'efforcer d'obtenir un mandat international total en matière d'innovation et de développement de marché, quand elles pourront ainsi accroître leur efficacité en se spécialisant dans des activités profitables;
5. se montrer dynamiques sur tous les marchés, tant à l'étranger qu'au Canada; ne pas hésiter à développer de nouveaux marchés;
6. accroître le degré de transformation des produits de nos ressources naturelles, dans la mesure du possible et du rentable;
7. en matière d'achats, rechercher et mettre en valeur des sources d'approvisionnement rentables au Canada;
8. inciter leur administration à adopter un point de vue canadien et offrir plus de possibilités de carrières au Canada même, en nommant des Canadiens à des postes de direction supérieurs et intermédiaires, le tout grâce à des programmes de formation bien mûris, et en nommant une majorité de Canadiens au conseil d'administration de toutes les sociétés canadiennes, conformément aux politiques fédérales;
9. créer une structure financière qui permette au public canadien de participer au capital;
10. établir une politique des prix visant à assurer des revenus équitables au Canada et à elles-mêmes pour tous les biens et services vendus à l'étranger, y compris les ventes à la société mère et à d'autres filiales.

En ce qui a trait aux achats de la société mère ou de filiales à l'étranger, pratiquer une politique de prix visant à assurer que les conditions soient au moins aussi favorables que celles offertes par d'autres fournisseurs;

11. publier à intervalles réguliers des renseignements sur leur position financière et leurs modes d'opération;
12. donner un appui approprié aux objectifs nationaux reconnus et aux programmes établis par le gouvernement, tout en résistant à toute pression, directe ou indirecte, de gouvernements étrangers ou de sociétés apparentées les incitant à agir autrement;
13. participer à la vie sociale et culturelle du Canada et donner leur appui aux institutions qui se consacrent à l'avancement social, intellectuel et culturel de la communauté canadienne;
14. tenter de s'assurer que leur accès

à des ressources étrangères, y compris la technologie et le savoir-faire, ne soit pas soumis à des conditions les empêchant d'observer les présents principes directeurs.

### Bourses d'études

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, l'honorable Barney Danson, a annoncé que cent dix étudiants d'universités canadienne recevront une bourse de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour leur permettre de poursuivre des études dans diverses disciplines relatives aux affaires urbaines, communautaires ou régionales, au cours de l'année académique 1975-1976.

Ces bourses sont attribuées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation afin d'encourager la formation et la recherche en matière d'habitation et autres sujets connexes. Pour l'année 1975-1976, la somme globale attribuée à ces fins par le gouvernement fédéral est de \$975,000, ce qui comprend le renouvellement de 80 bourses accordées au cours des années précédentes.

Chaque boursier reçoit de \$1,000 à \$4,500 pour une année scolaire, suivant les circonstances particulières à chacun. De plus, les frais de scolarité, les frais de déplacement du foyer à l'université et une allocation pour chaque enfant sont payés par la Société.

### Régions

Les boursiers ont été choisis parmi un total de 331 postulants de toutes les régions du Canada. Sur le plan régional, les bourses ont été réparties de la façon suivante: en Colombie-Britannique, 16; dans Les Prairies, 13; en Ontario, 46; au Québec, 30; dans Les Maritimes, 4 et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1.

Ces bourses serviront à la poursuite de programmes d'études se rapportant au souci de la Société pour les aspects social, physique, économique et gestionnaire de l'habitation ainsi qu'à des sujets connexes. Voici quelques exemples précis de la recherche à effectuer et de la formation que doivent recevoir les boursiers: des études sur les besoins en logements des particuliers, l'analyse de systèmes et de techniques de construction résidentielle, et l'examen du rôle des compagnies de fiducie dans le financement hypothécaire.